



Projet DSDEN pour la rentrée 2023 après le CSAsD du 3 février

Les modifications faites lors du CSAsD sont **surlignées** et ~~les annulations barrées et en rouge~~

STRUCTURES D'ÉCOLES

OBJET	COMMUNE	NIVEAU	UAI	ÉCOLE	OBSERVATIONS
FERMETURE	IVRY-SUR-SEINE	MATERNELLE	0941667B	JACQUES PREVERT	Elèves accueillis à l'école maternelle Maurice Thorez.
CREATION	L'HAY-LES-ROSES	MATERNELLE		HOCHART LALLIER 1	Transfert de la totalité des écoles Lallier 1 et B dans les locaux de la pte Hochart avec maintien de n°UAI et du statut REP
TRANSFERT			0940906Z		
CREATION	L'HAY-LES-ROSES	ELEMENTAIRE		HOCHART LALLIER B	
TRANSFERT			0941209D		
TRANSFORMATION	NOGENT-SUR-MARNE	ELEMENTAIRE	0940356B	PAUL BERT	Devient primaire Paul Bert.
TRANSFORMATION	NOGENT-SUR-MARNE	PRIMAIRE	0942039F	GUY MOQUET	Devient élémentaire Guy Môquet.
FUSION	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	MATERNELLE	0940423Z	DIDEROT	Devient primaire Diderot.
FUSION	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	ELEMENTAIRE	0941268T	DIDEROT	Fusion abandonnée : maintien des écoles maternelle et élémentaire Diderot

POSTES HORS LA CLASSE

- Création de 6 enseignants supplémentaires à différenciation pédagogique dans la circonscription de Villeneuve-Saint-Georges (en raison de l'impossibilité d'ouvrir des classes compte tenu du manque de locaux disponibles dans cette commune).

Ces postes seront rattachés administrativement à des écoles et seront accessibles à tous au mouvement au barème. Le SNUDI-FO 94 a demandé que les collègues affectés sur ces postes bénéficient des indemnités Education prioritaire et que ces postes soient comptabilisés comme une classe pour permettre d'obtenir des décharges totales de directions dans des écoles qui n'en bénéficient pas aujourd'hui. La DASEN a répondu que cette dernière question serait discutée lors du GT du 10 février et qu'elle prendrait sa décision à ce moment-là.

- Création de 4 postes de régulateurs + création d'1 coordonnateur départemental des régulateurs

- Création d'1 poste chargé de mission à l'USEP

ENSEIGNEMENT SPECIALISE ET ELEVES ALLOPHONES

UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

- Création d'une ULIS TFC/TSA à l'école élémentaire Centre à l'Hay-les-Roses.

- Création d'une ULIS TFC/TSA à l'école élémentaire Paul Painlevé à Villeneuve-Le-Roi.

- Création d'une ULIS TFC/TSA à l'école élémentaire La Source à Créteil 2

- Création d'une ULIS TFM à l'école élémentaire les Guiblets à Créteil.

UNITE D'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE AUTISME

- Création d'un poste à l'UE poly handicap, affectée à l'IME à Vitry-sur-Seine 2.

- Création d'une UEE à l'IME Bel-Air au Perreux-sur-Marne, affectée à l'école Les Joncs Marins.

POSTES EN IME

- création de 0,5 ETP supplémentaire à l'IME Le Guilland à Villejuif.

UPE2A

- Création de 5 postes UPE2A auxquels s'ajoutent 2 postes UPE2A supplémentaires

La répartition géographique des 5 postes annoncés avant le CSA a été précisée lors de l'instance :

1 ETP Alfortville

0,5 Boissy

0,5 Bonneuil

0,5 Choisy

0,5 Orly

0,5 Villejuif

0,5 VSG

1 Vitry 2

Pour les 2 postes UPE2A supplémentaires, la répartition géographique sera annoncée lors du GT du 10 février.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

- Création d'1 CPD mathématiques

- Création d'1 CPD mathématiques pour la maternelle